



PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL  
ET COHÉSION TERRITORIALE  
Direction Pilotage des Instances  
Démocratie participative

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20250324-2684C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 02/04/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 2 avril 2025 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
Séance du 24 mars 2025

**80 élus présents (104 en exercice, 19 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION :  
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 (5.7.9/2684C)**

Le Conseil de développement est une **instance de démocratie participative**, obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants (Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 - article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Présidé par Philippe Aubert (nommé par le Président de Mulhouse Alsace Agglomération), il comprenait, jusqu'à son renouvellement en novembre 2024, 118 membres : des citoyens volontaires (32%), des représentants des communes (31%), des représentants de structures (31%), et des personnalités qualifiées (6%).

Bénévoles et libres de tout mandat électoral, ces membres ont pour mission d'apporter une expertise citoyenne et d'être force de propositions pour alimenter les politiques locales. En effet, les contributions du Conseil de Développement se veulent des aides à la décision pour les élus de l'agglomération.

Le Conseil de Développement peut être saisi par :

- des élus de m2A (saisine),
- ses membres (autosaisine),

- des citoyens (saisine citoyenne).

Ses contributions peuvent prendre différentes formes :

- **un avis** : rédaction d'un rapport avec analyse et propositions,
- **une note**: document synthétique avec proposition sur un sujet donné,
- **un document grand public** : livret-méthode, flyer, document de sensibilisation,
- **une action ou évènement ponctuel** à destination de la population et/ou des élus sur un thème donné.

## **I. 2024 : une année riche en contributions thématiques**

**En 2024**, le Conseil de Développement a effectué différentes contributions à la collectivité.

### **❖ Adoption de 4 avis remis à la collectivité :**

- « **Évaluation et préconisations pour une gestion durable des forêts dans l'agglomération** » adopté le 14 mars 2024,
- « **Comment allier l'urbanisation et la préservation des terres agricoles et naturelles** », adopté le 26 juin 2024,
- « **Concilier mobilités durables, équité sociale et cohésion territoriale** », adopté le 26 juin 2024. **Cet avis a été écrit suite à la saisine de m2A** intitulée : « Comment accompagner la mise en place de la ZFE-m auprès des citoyens en situation de fragilité sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération ? ». L'avis a pu apporter un éclairage à m2A sur le format de la ZFE finalement adoptée.
- « **Comment rendre la culture accessible à tous les habitants de Mulhouse Alsace Agglomération** », adopté le 2 octobre 2024 lors de la dernière séance de la mandature.

Ces avis ont été publiés sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération.

D'autres groupes de travail ont poursuivi des réflexions sur différents sujets :

- « Devenons acteurs de la sobriété énergétique »
- « Une monnaie locale représente-t-elle un intérêt pour le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération ? »
- « Vergers communaux et arbres fruitiers en ville »
- Le groupe ayant produit l'avis sur la gestion des forêts a continué son travail sur « Le risque d'incendies sur les espaces naturels et agricoles ».
  
- **La participation aux ateliers-projets de m2A**

En 2024, des membres du Conseil de Développement ont pu contribuer, par leur expertise citoyenne, aux réflexions menées par m2A **en participant à 3**

**ateliers-projets** menés sur : l'évolution du tarif de l'eau, l'évolution de la collecte des déchets et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Ces participations permettent également aux membres de mieux comprendre les politiques publiques menées par m2A et de renforcer, ainsi, leur rôle d'expertise citoyenne au service du politique.

## **II. Un Conseil de développement actif, ouvert aux partenaires**

Le Conseil de développement est **associé** à de nombreuses **instances de l'agglomération** comme le séminaire des élus ou les Forums m2A.

Le Conseil de Développement veille à maintenir une **communication régulière** avec les services et les élus de l'agglomération (participation ponctuelle au comité de direction, transmission des « flash info », information par mails aux élus concernés par les thématiques traitées par les groupes de travail, etc.).

Par ailleurs, il enrichit ce **travail de réseau avec des partenaires** du territoire en rencontrant et en participant aux instances partenariales : Conseil de développement de la Collectivité européenne d'Alsace ou Agence de la participation citoyenne de la ville de Mulhouse par exemple.

En 2024, des représentants du Conseil de Développement ont pu rencontrer des jeunes d'Unis-Cités, en service civique, afin de partager leur expérience d'engagement et favoriser le mieux vivre-ensemble dans l'agglomération.

Enfin, le Conseil de Développement est lié à un réseau de Conseils de Développement du Grand Est avec qui des échanges ont lieu régulièrement et participe à la journée nationale des Conseils de Développement portée par la Coordination Nationale des Conseils de Développement.

## **III. La saisine citoyenne : un outil supplémentaire unique en France**

Le Conseil de Développement a mis en place en 2022 la **saisine citoyenne, dispositif unique en France**. Cet outil offre la possibilité, pour les citoyens de l'agglomération, de saisir le Conseil de Développement sur des sujets relevant de la compétence de Mulhouse Alsace Agglomération.

En 2024 ce dispositif a reçu **2 demandes de saisine citoyennes** qui n'ont pu aboutir. L'une concernait la demande d'un usager sur une ligne de bus ne demandant pas d'expertise citoyenne. L'autre portait sur le risque d'inondation et de pollution de l'eau : elle a été mise en ligne mais n'a pas obtenue les 50 soutiens nécessaires à son traitement.

Par ailleurs, **2 groupes ont travaillé suite à des saisines citoyennes** validées en 2023, l'un d'eux terminera sa mission en 2025.

Ces saisines sont :

- « Quels risques d'incendies sur les terrains naturels et agricoles ? »

- « Une monnaie locale représente-t-elle un intérêt pour le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération ? »

#### **IV. Un Conseil de Développement renouvelé**

Le Conseil de Développement a été renouvelé. Il a eu sa séance d'installation le 28 novembre. Fort de son expérience, le pasteur Philippe Aubert a été reconduit en tant que Président pour un nouveau mandat qui se poursuivra jusqu'en 2027. Le Conseil de Développement comprend 127 membres dont la moitié sont de nouveaux adhérents.

Par ailleurs, 35 communes ont nommé un ou plusieurs représentants (leur nombre dépendant de la taille de la commune), soit une de plus que lors de la dernière mandature.

Suite à ce renouvellement, une douzaine de groupes de travail ont émergé et commenceront leurs travaux en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte, par son vote, du rapport d'activité 2024 du Conseil de développement de Mulhouse Alsace Agglomération.

PJ : (1)

- Rapport d'activité 2024 du Conseil de développement de Mulhouse Alsace Agglomération

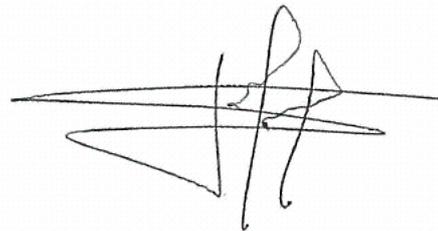
La délibération est votée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

---

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

---

[m2A.fr](https://www.m2a.fr)



# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	5
ÉDITORIAL.....	6
<b>I. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>7</b>
1. Missions.....	7
2. Composition (de janvier à octobre 2024).....	7
3. Organisation.....	7
4. Fonctionnement.....	8
<b>II. 2024 : UNE ANNÉE RICHE EN CONTRIBUTIONS.....</b>	<b>9</b>
1. Les groupes de Travail.....	9
2. La participation aux ateliers-projet de m2A.....	15
3. Les collaborations du Conseil de Développement.....	15
Les instances de l'agglomération.....	15
Les partenaires locaux.....	16
L'ancrage dans un réseau de Conseils de Développement au niveau local et national.....	17
4. La saisine citoyenne.....	17
<b>III. BILAN DE LA MANDATURE 2021 – 2024.....</b>	<b>18</b>
1. Les avis et productions diverses du Conseil de Développement.....	18
2. La création de la saisine citoyenne : un outil de démocratie participative unique en France.....	20
Fonctionnement.....	20
Bilan des saisines citoyennes reçues.....	21
3. Autres contributions.....	21
La participation des membres aux instances de m2A et du territoire.....	21
Des rencontres avec des acteurs du territoire.....	22

IV. PRÉSENTATION DE LA MANDATURE 2024-2027 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES 2025.....	23
1. Composition de la mandature 2024 - 2027.....	23
2. Perspectives de travail.....	25
V. NOTES.....	26

# Avant-Propos

Depuis 2003, le Conseil de Développement représente la pierre angulaire de la démocratie participative à Mulhouse Alsace Agglomération.

À la rencontre des citoyens, des représentants de communes, des structures du territoire, le Conseil de Développement permet de créer du lien et d'apporter de la confiance, dans un contexte national trop souvent formé d'incertitudes et de méfiance envers les gouvernants. Les citoyens se retrouvent et peuvent rencontrer les élus et les techniciens pour co-construire les politiques publiques de demain et ce, en amont des décisions prises. Cette orientation est inscrite dans notre pacte de gouvernance.

Outre les travaux qu'ils exécutent avec beaucoup de soin, les membres sont régulièrement associés aux instances gérées par l'agglomération comme le Forum m2A ou les ateliers-projets : ils deviennent des acteurs des grands projets de l'Agglomération.

Le Conseil de Développement s'est renouvelé, en novembre 2024, pour sa 9<sup>e</sup> mandature : 128 membres ont été intégrés, comprenant pour moitié de nouveaux adhérents : nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous remercions l'ensemble des membres du Conseil de Développement et son Président, Philippe Aubert, et nous lui réaffirmons tout notre soutien.

En ce début de nouvelle mandature, nous leur souhaitons à toutes et à tous une belle aventure citoyenne !



Fabian Jordan  
Président  
Mulhouse Alsace  
Agglomération



Pierre Logel  
Vice-président m2A  
délégué à la Communication  
et à la Participation citoyenne



Valérie Gerrer  
Conseillère communautaire  
déléguée au Conseil  
de Développement

# Éditorial

Le rapport d'activités 2024 montre, encore, la richesse des activités du Conseil de Développement.

La production d'avis, remis aux élus de l'Agglomération, est notre activité principale même si ça n'est pas la seule. 2024 fut une année particulièrement riche avec l'adoption de 4 avis portant sur la gestion des forêts, l'urbanisation et préservation des espaces naturels et agricoles, l'accompagnement du public dit fragile pour la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilités (ZFE-m), et l'accès à la culture à tous les habitants de m2A.

Instrument de démocratie participative de plus en plus reconnu, le Conseil de Développement est régulièrement associé aux instances du territoire. Par ailleurs, il participe à plusieurs coordinations au niveau régional et national où ses activités, en particulier sa saisine citoyenne, unique en France, sont remarquées.

En octobre 2024 a eu lieu la dernière séance de la mandature 2021-2024, les participants ont pu évoquer ce que représentait leur participation. Il en est ressorti les expressions: écoute, considération, respect, enrichissement, apprentissage, valorisation, découverte, engagement ou encore partage. Ces expressions témoignent du plaisir qu'ont les membres à participer à cette instance.

Le renouvellement a permis d'amener un souffle nouveau tout en conservant la dynamique passée et en assurant une transmission de savoirs par les anciens membres qui ont poursuivi leur engagement. Le nombre et la diversité des candidatures reçues témoignent de l'envie qu'il suscite et, sans doute, du besoin de recréer du lien et faire vivre cette démocratie participative, en complément de la démocratie représentative.

De nouveaux groupes de travail ont émergé en cette nouvelle mandature, gage de futures contributions aux élus de l'agglomération !



Philippe Aubert  
Président du Conseil de Développement  
de Mulhouse Alsace Agglomération

# I. Présentation du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement (CdD) est une **assemblée de citoyens** créée en 2003, par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Instance de démocratie participative, prévue par la loi au niveau intercommunal, c'est un lieu de réflexion prospective et transversale en amont des décisions publiques. Le CdD est **un espace de dialogue et d'expression entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun, dont les travaux servent à éclairer les décisions des élus de l'agglomération.**

En 2024, le Conseil de Développement a été renouvelé pour un mandat de 3 ans.

## 1. Missions

- ✓ Proposer une expertise citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques.
- ✓ Faciliter la participation citoyenne et recueillir les points de vue de chacun.
- ✓ Avoir une diversité géographique, sociologique et culturelle par ses méthodes de travail.
- ✓ Créer des espaces de rencontres et de dialogues avec les différents acteurs du territoire.

## 2. Composition (de janvier à octobre 2024)

### 118 membres

3 critères pour être membre du Conseil de développement : être majeur | travailler ou habiter dans l'agglomération mulhousienne | ne pas être titulaire d'un mandat électif

32%  
citoyens  
volontaires

31%  
représentants des  
communes

31%  
représentants  
d'associations et  
d'institutions du  
territoire

6%  
personnes qualifiées,  
reconnues pour leurs  
compétences et leur  
expertise

## 3. Organisation

### PRÉSIDENT

Philippe AUBERT  
nommé par le Président de m2A

### BUREAU

15 membres permanents recrutés sur la base du volontariat | Réunions régulières en fonction de l'actualité du CdD.

### ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Ensemble des membres du Conseil de Développement | Réunions 3 à 4 fois par an

## 4. Fonctionnement

Le Conseil de Développement peut être saisi par :

- des élus de m2A (saisine),
- ses membres (autosaisine),
- des citoyens (saisine citoyenne).



**Constitution d'un groupe de travail :**

Co-construction d'une contribution en consultation avec les élus, les services de m2A et les partenaires du territoire.



Rédaction **d'un avis** qui, après validation par l'assemblée plénière, sera transmis aux élus et au grand public via la presse.

**Autres contributions possibles :** flyers, opérations de sensibilisation, etc.



Les élus peuvent intégrer les propositions du Conseil de Développement dans leurs politiques publiques. Ils sont invités à faire part de leurs observations en assemblée plénière

## II. 2024: une année riche en contributions

L'année 2024 a été la dernière de la mandature 2021-2024 qui s'est terminée en octobre, avant que ne débute la nouvelle assemblée 2024-2027 dès le mois de novembre.

Cette année fut riche en contribution de différents groupes et, souvent, l'aboutissement d'un travail de 3 ans.

### 1. Les groupes de Travail

7 groupes de travail ont fonctionné cette année 2024. Le bilan de leurs activités est présenté ci-après.

**Ils ont notamment élaboré 4 avis adoptés en séance plénière.**

⇒ Ces avis sont disponibles sur le site [m2A.fr](https://m2a.fr)



---

#### Le groupe « Gestion des forêts dans l'agglomération »

---

##### Objectifs et travaux :

Le groupe composé de 8 membres a étudié la problématique des forêts dans le périmètre de l'agglomération afin de proposer des pistes de réflexion pour leur gestion à l'avenir.

Il a, pour se faire, organisé de nombreuses rencontres avec divers acteurs impliqués dans les questions forestières (Office National des Forêts, élus locaux, services de m2A, Alsace Nature, etc.), et également de nombreuses sorties sur le terrain.

**Le groupe a produit un avis qui fut adopté le 14 mars 2024**

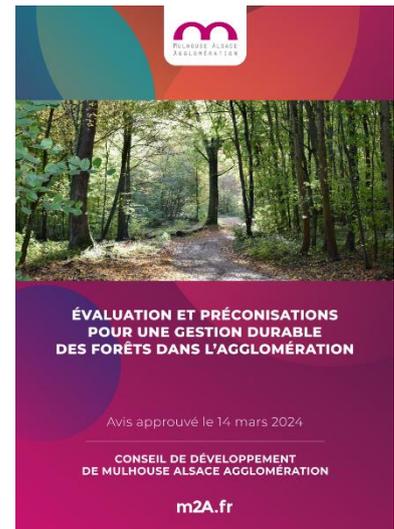
## « Évaluation et préconisations pour une gestion durable des forêts dans l'agglomération »

L'avis présente les dangers et les potentiels touchant les forêts de l'agglomération. Longtemps considérées comme un patrimoine immuable, les forêts connaissent des évolutions rapides questionnant leur gestion sous leur aspect économique et leur usage comme zones de loisirs dans un contexte de changement climatique perturbant leur santé.

Cet avis a pour ambition de résumer un bilan de la situation, des questions posées, et d'indiquer quelques directions d'actions à prendre, sans entrer dans les détails opérationnels.

Le même groupe a poursuivi son travail pour traiter le sujet : « **Risques d'incendies sur les espaces agricoles et naturels** », consécutivement à l'aboutissement d'une saisine citoyenne.

Il a alors, tout au long de l'année, organisé des rencontres avec différents partenaires : Office National des Forêts, assureurs, etc. Il a pour projet la rédaction d'un avis en 2025.



---

## Comment allier l'urbanisation et la préservation des terres agricoles sur le territoire de m2A ?

---

### Objectifs et travaux :

La loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) interdit progressivement, à l'horizon 2050, l'artificialisation des sols. À l'échelle de l'agglomération, cela représente environ 450 hectares de terrains pouvant être artificialisés.

Le groupe de travail a souhaité proposer aux élus une vision pour rendre désirable ce futur à l'horizon 2050 avec des propositions qui tournent autour de 3 priorités :

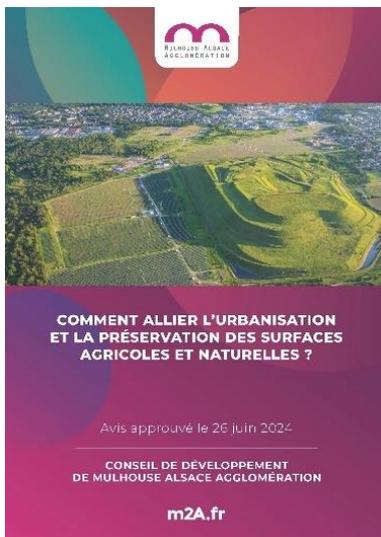
- éviter l'artificialisation avec une recherche de sobriété foncière,
- réduire l'artificialisation (lorsque l'évitement est impossible) en les priorisant,
- compenser pour chaque artificialisation en s'attachant à la qualité environnementale et la biodiversité de la renaturation.

Ces préoccupations sont en lien direct avec l'élaboration actuelle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le groupe, composé de 12 membres, a organisé un temps de travail spécifique sur le sujet.

Des membres du groupe ont eu l'occasion de rencontrer des représentants de « la Fabrique de la Cité » autour de la « Fresque de l'Artificialisation » en juin 2024 (photo ci-contre).



Le groupe a produit un avis qui fut adopté le 26 juin 2024 :



### « Comment allier l'urbanisation et la préservation des terres agricoles et naturelles »

Le groupe de travail a souhaité donner un point de vue « citoyen » sur l'artificialisation des sols et sur la façon dont pourrait être déclinée la loi ZAN localement.

---

## Comment accompagner la mise en place de la Zone à Faible Émissions mobilités (ZFE-m) auprès des citoyens en situation de fragilité sur le territoire de m2A ?

---

### Objectifs et travaux :

Le Conseil de développement a été sollicité par l'Agglomération pour répondre à la saisine : « Comment accompagner la mise en place de la ZFE-m auprès des citoyens en situation de fragilité sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération ».

Un groupe de travail composé de 9 personnes a été mis en place à cet effet.

Il a mis en évidence l'importance des populations en situation de fragilité au sein de l'agglomération. Il a également pu effectuer des entretiens au Centre socio-culturel Papin, à Mulhouse, ainsi qu'au Centre Wit'ta Cité à Wittelsheim afin de déterminer les mesures à envisager à l'égard des plus fragiles en cas de mise en place d'une ZFE destinée aux particuliers.

Le groupe a identifié plusieurs facteurs clés de succès. Le report vers des mobilités durables nécessite prioritairement une amélioration et une intensification de l'information sur les enjeux sanitaires de la pollution atmosphérique, en partenariat avec la communauté médicale.

**Le groupe a produit un avis qui fut adopté le 26 juin 2024 :**

### « Concilier mobilités durables, équité sociale et cohésion territoriale »

L'avis :

- insiste sur la nécessaire cohérence des mobilités durables avec les dispositions des documents et projets d'aménagement et d'urbanisme ;
- précise un certain nombre de mesures d'accompagnement adaptées aux spécificités des différents territoires.



**Le Président Fabian JORDAN et le Vice-président Yves GOEPFERT, en charge de la mobilité et des transports, ont émis leurs observations sur cet avis lors de l'Assemblée plénière de janvier 2025.** À cette occasion, les élus ont mis en évidence les différentes préconisations de l'avis du Conseil de Développement qui ont été prises en compte.

---

## L'accès à la culture pour tous

---

### Objectifs et travaux :

Les objectifs du groupe, composé de 8 membres, étaient :

- établir un état des lieux des politiques et habitudes culturelles sur le territoire de m2A,
- identifier les freins à la culture pour tous via des questionnaires à destination des communes, des jeunes de 15-24 ans et des membres du CdD.

Les membres ont élaboré 3 questionnaires adressés aux 39 communes, aux jeunes du territoire de m2A ainsi qu'aux membres du CdD. Ces derniers ont fourni un important travail d'analyse des résultats et de synthèse puis, après avoir procédé à l'identification des freins, ont formulé des propositions afin d'améliorer l'accès à la culture à tous les habitants de l'agglomération.

**Le groupe a produit un avis qui fut adopté le 2 octobre 2024 :**



### « Comment rendre la culture accessible à tous les habitants de Mulhouse Alsace Agglomération »

Cet avis est l'aboutissement du travail du groupe « Culture » qui a fait l'inventaire des pratiques culturelles existantes des communes de l'agglomération, identifiant des freins et des propositions pour améliorer l'accès à la culture pour tous.

---

## Devenons acteurs de la sobriété énergétique !

---

### Objectifs et travaux :

La sobriété énergétique est définie comme une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergies par des changements de comportements, de modes de vie et d'organisation collective.

L'objectif du groupe est de proposer des actions sur le thème de la sobriété énergétique qui engagent les élus et les citoyens par la formation ou des outils de sensibilisation.

Le groupe, qui a déjà produit un avis et une conférence auparavant, a travaillé en 2024 à l'élaboration d'un document proposant différentes pistes pour les particuliers, les associations, les élus et les communes.

Parallèlement, le groupe a élaboré un outil de sensibilisation et de réflexion grand public, simple, ludique et pédagogique. Ce parcours-jeu est constitué de cartes-questions, de disques animés, de propositions de réponses et de fiches d'approfondissement pour une pratique de la sobriété.

L'objectif de ce jeu est de mieux comprendre, prendre conscience, faire des choix, optimiser, changer les habitudes, individuelles et collectives, pour réduire la consommation énergétique de chacun.



---

## Une monnaie locale représente-t-elle un intérêt pour le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération ?

---

### Objectifs et travaux :

Ce groupe s'est constitué à la suite d'une saisine citoyenne déposée en 2022. Ses travaux ont été :

- la réalisation d'un état des lieux de la monnaie locale en France, et mise en lien avec des réseaux existants,
- la réalisation d'un état des lieux des monnaies locales sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace: le groupe a ainsi pu rencontrer M. Jean-Claude Mensch, en sa qualité de maire d'Ungersheim et M. Laurent Quinet, directeur départemental de la Banque de France,
- l'étude du cadre local et réglementaire des monnaies locales en France.

Le travail du groupe a démontré certaines conséquences de la mise en place d'une monnaie locale. D'un côté, elle favorise le développement d'une consommation locale et responsable en modifiant les pratiques d'achats de nos concitoyens ; de l'autre elle alimente un circuit d'investissement responsable avec ses fonds de réserve. Ces éléments seront détaillés dans un rapport définitif à venir.

### Objectifs et travaux :

Le groupe a, en 2023, édité un avis-guide méthodologique destiné aux communes sur la plantation et l'entretien d'arbres fruitiers et de haies fruitières, accompagné d'un dépliant et d'un modèle de convention.

Le but de ce groupe est désormais d'accompagner les communes et acteurs de terrain à la mise en place de vergers et de favoriser les collaborations habitants-communes.

## 2. La participation aux ateliers-projet de m2A

En 2024, des membres du Conseil de Développement ont pu contribuer, par leur expertise citoyenne, aux réflexions menées par m2A en participant à 3 ateliers-projets sur :

- l'évolution du tarif de l'eau,
- l'évolution de la collecte des déchets,
- l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal.



Ces participations permettent aux membres de mieux comprendre les politiques publiques menées par m2A et de renforcer, ainsi, leur rôle d'expertise citoyenne au service du politique.

## 3. Les collaborations du Conseil de Développement

### Les instances de l'agglomération

Le Conseil de Développement est **associé** à de nombreuses **instances de l'agglomération** comme le Forum m2A ou les ateliers-projets.

Le Conseil de Développement veille à maintenir une **communication régulière** avec les services et les élus de l'agglomération (participation ponctuelle au comité de direction, transmission des «flash info», information par mails aux élus concernés par les thématiques traitées par les groupes de travail, etc.).

Au-delà de l'agglomération, d'autres territoires peuvent faire appel à l'expérience du Conseil de Développement. Ainsi, le Conseil de Développement de l'agglomération de Nantes a demandé un retour d'expérience sur la saisine citoyenne.

## Les partenaires locaux

Par ailleurs, il enrichit ce **travail de réseau avec des partenaires** du territoire en rencontrant et en participant aux instances partenariales :

- Le Président Philippe Aubert siège au Conseil d'administration de l'Agence de la Participation citoyenne de la Ville de Mulhouse.
- Le 5 octobre 2024, plusieurs membres accompagnés par le Vice-Président Pierre Logel ont pu participer à une rencontre avec leurs homologues alsaciens organisée par le Conseil de développement de la Collectivité européenne d'Alsace.



En 2024, des représentants du Conseil de Développement ont pu rencontrer des jeunes d'Unis-Cités, en service civique, afin de partager leur expérience d'engagement et favoriser le mieux vivre-ensemble dans l'agglomération.



## L'ancrage dans un réseau de Conseils de Développement au niveau local et national

Le Conseil de Développement est lié à un réseau de Conseils de Développement du Grand Est avec qui des échanges ont lieu régulièrement et a participé à la journée nationale portée par la Coordination Nationale des Conseils de Développement le 7 novembre à Paris.

### 4. La saisine citoyenne

Le Conseil de Développement a mis en place en 2022 la saisine citoyenne, dispositif unique en France. Cet outil offre la possibilité, pour les citoyens de l'agglomération, de saisir le Conseil de Développement sur des sujets relevant de la compétence de Mulhouse Alsace Agglomération.

En 2024, 2 groupes ont travaillé suite à des saisines citoyennes validées en 2023, l'un d'eux terminera sa mission en 2025.

#### Ces saisines sont :

- « Quels risques d'incendies sur les terrains naturels et agricoles ? »
- « Une monnaie locale représente-t-elle un intérêt pour le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération ? »

En 2024 ce dispositif a reçu 2 demandes de saisine citoyennes qui n'ont pu aboutir. L'une concernait la demande d'un usager sur une ligne de bus ne demandant pas d'expertise citoyenne. L'autre portait sur le risque d'inondation et de pollution de l'eau : elle a été mise en ligne mais n'a pas obtenue les 50 soutiens nécessaires à son traitement.

⇒ **Les offres de saisine citoyenne peuvent être déposées en ligne sur [m2a.fr](https://m2a.fr) à tout moment**



### III. Bilan de la mandature 2021 – 2024

#### 1. Les avis et productions diverses du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement a, durant son mandat, réalisé des avis, des notes et des documents de sensibilisation.

En 3 ans, 10 documents réalisés dont 7 avis rendus

2022 :

- Adoption de l'**avis** « environnement et santé, quels leviers d'amélioration pour Mulhouse, Alsace Agglomération ? »,
- Participation à la consultation citoyenne sur le Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

2023 :

- Adoption de l'**avis** - Participation au Plan local d'urbanisme intercommunal,
- Production d'une note "Soigner les bordures urbaines",
- Adoption de l'**avis** "Vergers communaux et arbres fruitiers en ville" avec l'élaboration d'un guide pratique,
- Dépliant de sensibilisation à la citoyenneté « Allons enfants de la Patrie, soyons de la Partie ! ».



2024 :

- Adoption de l'**avis** « Evaluation et préconisations pour une gestion durable des forêts dans l'agglomération »,
- Adoption de l'**avis** « Comment allier l'urbanisation et la préservation des terres agricoles et naturelles »,
- Adoption de l'**avis** « Concilier mobilités durables, équité sociale et cohésion territoriale »,
- Adoption de l'**avis** « Comment rendre la culture accessible à tous les habitants de Mulhouse Alsace Agglomération ».

### Des évènements-débats :

- 2022 : rencontre-débat avec Barbara Nicoloso « Devenons acteurs de la sobriété énergétique pour un futur soutenable et durable » en partenariat avec la Maison de la Pédagogie de Mulhouse.



- 2022 : organisation d'un atelier participatif avec « la frise des transitions » et le kit « inventons nos vies bas carbone » en partenariat avec la Maison de la Pédagogie de Mulhouse.
- 2022 : rencontre avec l'EuroAirport en présence du Président de m2A, suite à un avis sur « Santé et environnement » à propos de certains aspects du trafic aérien pouvant impacter les riverains.

## 2. La création de la saisine citoyenne: un outil de démocratie participative unique en France

Pour faciliter la participation citoyenne, le Conseil de développement a mis en place la saisine citoyenne, en juillet 2022 permettant aux citoyens de soumettre au CdD un sujet de travail relevant des compétences de Mulhouse Alsace Agglomération.

### Fonctionnement

Un citoyen **habitant et/ou travaillant sur le territoire de m2A**, âgé de 16 ans ou plus et libre de tout mandat électif peut proposer un sujet via un [formulaire en ligne](#) (disponible également en flashant le QR code ci-contre).



Le sujet est examiné par le bureau du Conseil de Développement.



Que l'avis du bureau soit favorable ou non, une rencontre est proposée à l'auteur de la saisine avec le président du Conseil de Développement.



S'il y a validation de la saisine par le Bureau, celle-ci est mise en ligne pour recueillir **un minimum de 50 soutiens** qui doivent être :

- ✓ issus d'au moins **3 communes différentes** de l'agglomération
- ✓ reçus dans un **délai de 3 mois** à compter de sa publication



Si à l'issue du délai, les conditions énoncées ci-dessus sont remplies, la saisine citoyenne est présentée en assemblée plénière du Conseil de développement pour ensuite faire l'objet d'un groupe de travail.

## Bilan des saisines citoyennes reçues

Depuis sa mise en place le 5 juillet 2022 et jusque fin 2024 : **13 saisines ont été déposées :**

- 5 en 2022
- 6 en 2023
- 2 en 2024

*En détails :*

**2 saisines ont abouti à la création d'un groupe de travail**, suite à leur mise en ligne avec 50 soutiens au moins.

Il s'agit de :

- « Une monnaie locale représente-t-elle un intérêt pour le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération ? » (en 2022),
- « Les risques d'incendie en espaces naturels et agricoles » (en 2023).

### 3. Autres contributions

**La participation des membres aux instances de m2A et du territoire :**

- les Forums de m2A,
- les Ateliers-projets de m2A,
- le séminaire sur la politique culturelle de m2A,
- le Conseil d'exploitation de la Régie de l'eau de m2A,
- le Conseil d'administration de l'Agence de la participation citoyenne de Mulhouse,
- le Conseil de Développement de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- le Comité de gouvernants de l'investissement territorial intégré,
- le Comité des experts de l'agence d'attractivité Mulhouse Sud Alsace.

Au cours de l'été 2022, la direction communication a sollicité le Conseil de Développement dans l'élaboration d'une vidéo ludique de présentation des compétences de l'agglomération : « m2A, c'est quoi ? ».

## Des rencontres avec des acteurs du territoire :

Dans le cadre de leurs travaux, des membres du Conseil de Développement ont pu rencontrer différents partenaires du territoire ;

- SOLEA,
- la Filature, Scène nationale,
- la Chambre régionale des comptes,
- des jeunes en service civique d'Unis-Cités ,
- l'Office National des Forêts,
- le Moulin Nature,
- des centres socio-culturels,
- des assureurs,
- etc.

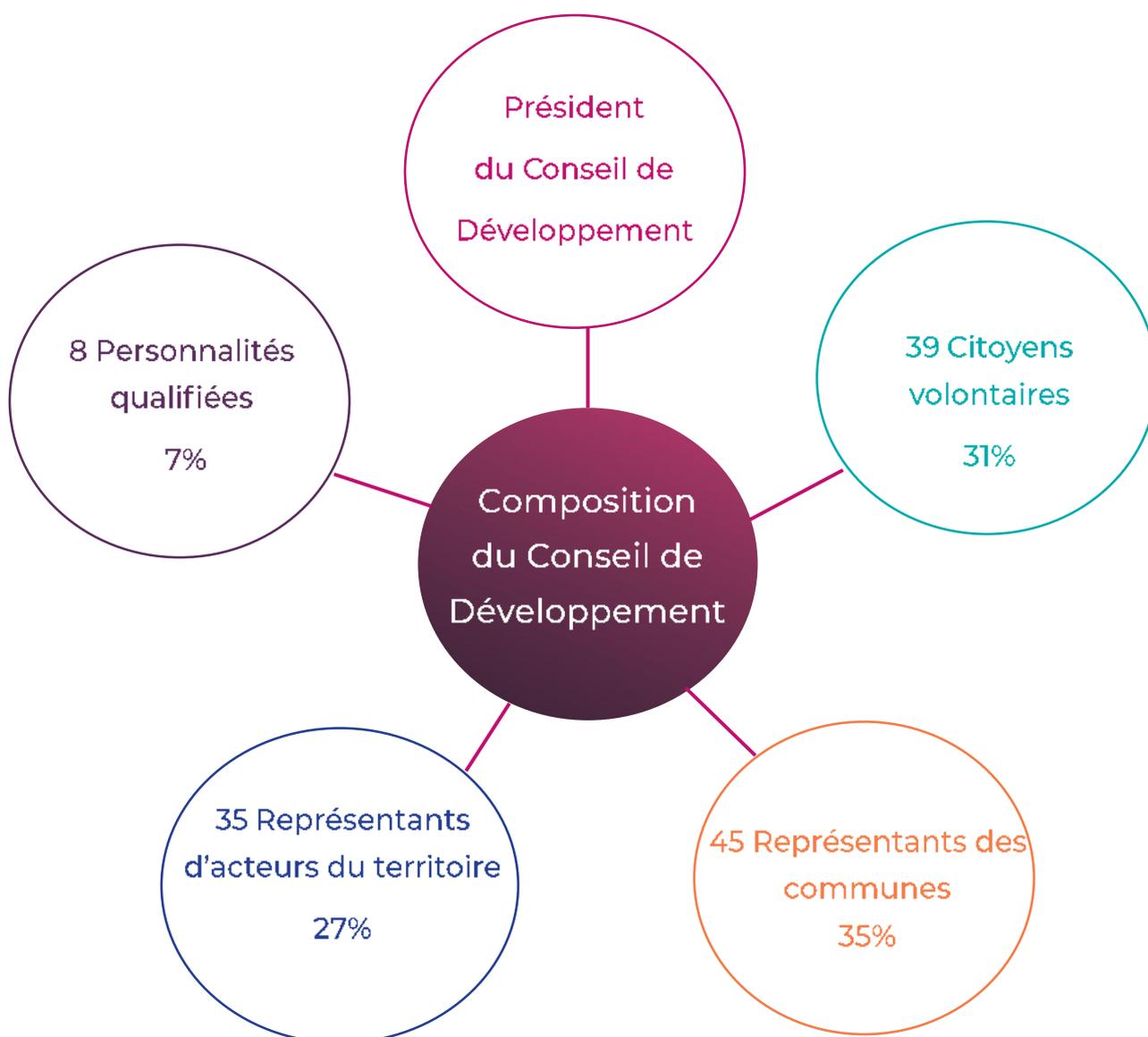


Rencontre au Moulin Nature

## IV. Présentation de la mandature 2024-2027 du Conseil de Développement et perspectives 2025

### 1. Composition de la mandature 2024 - 2027

Le Conseil comporte 128 membres répartis de la façon suivante :



## Recrutement

Le recrutement s'est déroulé d'avril à octobre 2024 de la façon suivante :

- appel au grand public sur le site Internet de m2A, diffusion presse et relais des informations par les membres sortants,
- envoi de courriers aux communes membres de m2A; 35 d'entre elles ont répondu à l'appel (les autres n'ayant pas trouvé de bénévoles prêts à s'engager),
- envoi de courriers aux structures actrices du territoire: 35 d'entre elles ont envoyé un représentant,
- désignation de 9 personnalités qualifiées (dont le Président du Conseil de Développement) par le Président de m2A, la Maire de Mulhouse et le Président du Conseil de Développement.

L'installation du CdD s'est déroulée le 28 novembre 2024. Après une présentation des compétences de m2A, la désignation du Président et la présentation du fonctionnement du Conseil de Développement, les membres ont réfléchi sur les perspectives de travail.



## 2. Perspectives de travail

Suite à l'assemblée plénière d'installation, une dizaine de groupes de travail ont émergé.

**De nouveaux groupes se sont créés :**

***Des groupes nés par une volonté de ses membres, en auto-saisine :***

- Changement d'échelle sur les circuits courts alimentaires de proximité,
- Attractivité du territoire,
- Coopération transfrontalière,
- Assurer la qualité et la régularité de l'eau du robinet à un coût acceptable,
- Développement des mobilités douces,
- Sensibilisation des citoyens aux changements d'habitude (visant la protection de l'environnement et la prévention des déchets),
- Les seniors et la santé.

***Un groupe issu d'une saisine de m2A :***

- Comment redynamiser la vie des quartiers urbains et les zones rurales via les espaces de vie sociale (centres sociaux, etc.) au profit de toutes les générations ?

**Des groupes issus de l'ancienne mandature continuent leurs réflexions :**

***Une auto-saisine :***

- Pour une Sobriété énergétique !

***2 groupes issues d'une saisine citoyenne :***

- Une monnaie locale représente-t-elle un intérêt pour le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération ?
- Risque d'incendies sur les espaces naturels et agricoles: **ce groupe souhaite émettre un avis en 2025.**







MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

---

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Maison du Territoire  
9, avenue Konrad Adenauer - BP 30100  
68393 Sausheim Cedex  
Mail : [cdd@m2A.fr](mailto:cdd@m2A.fr)

---